CONSEIL D'ADMINISTRATION – SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023
PROCÈS-VERBAL

Présents : Mme Anne GARZENA, Mme Patricia FAURE, M. Serge BONNIER, Mme Marie GACON, Mme Monique MOUNIER, Mme Simone FALCON, Mme Karine FLEURY ALCARAZ

Absents ayant donné pouvoir : M. Marc CHAVANNE à Mme Monique MOUNIER, M. Christian IMBERT à Mme Patricia FAURE

Absents : M. Daniel DALCOL, Mme Céline DECOT

Secrétaire de la séance : Mme Patricia FAURE

La séance est ouverte à 17h40 sous la présidence de Mme Anne GARZENA.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

Madame la Vice-Présidente soumet au conseil d'administration l'approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET DU CCAS

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée délibérante de la nécessité d'effectuer un transfert de 1 000,00 € du chapitre 65 au chapitre 11.

Il est donc proposé au Conseil d'administration, la décision modificative suivante :

DEPENSES		*RECETTES*	
Opérations réelles			
011 – Charges à caractère général	**1 000,00 €**		
6232 – Fêtes et cérémonies	1 000,00 €		
65 – Autres charges de gestion courante	**-1 000,00 €**		
65134 – Aides	-1 000,00 €		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**0,00 €**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité des suffrages exprimés (9 votants).

3. ADOPTION DES TARIFS APPLICABLES AUX SORTIES SENIORS, FAMILIALES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES À PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'administration l'adoption d'une grille tarifaire applicable aux sorties seniors, familiales et intergénérationnelles proposées à partir du 1er janvier 2024.

En 2024, nous souhaitons proposer :
- Repas des seniors en janvier
- Une sortie des seniors à Romans au printemps
- Une sortie familiale à Annecy au mois de juillet
- Une sortie intergénérationnelle à Vulcania pendant les vacances d'automne
- Des ateliers

Ci-dessous la proposition de la grille tarifaire :

Période	Sorties	Adultes	Enfants – 12 ans
Janvier	Repas seniors	18,00 €	0,00 €
Printemps	Sortie Seniors à Romans Bateau à roue + jardin Musée de la Chaussure	35,00 €	0,00 €
Juillet	Sortie familiale à Annecy	20,00 €	10,00 €
Automne	Sortie intergénérationnelle à Vulcania	25,00 €	15,00 €

Pour les bénéficiaires de l'épicerie : un adulte gratuit à chaque sortie

Présentation des sorties :

- Repas des seniors :

Ce dernier comprend l'apéritif, l'entrée, le plat et le dessert. Il y a également une animation musicale.
Les années précédente, les seniors participaient à hauteur de 15€, alors que le repas revient en général à 17€.
En 2024, nous aimerions mettre en place une animation et/ou spectacle. Nous demanderons à la cantine centrale si elle peut réaliser les repas.

- Sortie des seniors au printemps :

Au goûter des seniors, nous avons réalisé un sondage pour connaître la sortie qu'ils souhaiteraient faire.
La sortie demandée était à Romans avec le bateau à roue et la visite du musée de la chaussure.
Pour faire une proposition de tarif, nous avons demandé des devis aux différents prestataires :
- Transport : 950€
- Musée de la chaussure : 5.50€
- Bateau à roue + jardin : 20.70€
- Repas : 23.50€

Nous pouvons constater par rapport aux années précédentes, qu'il y a peu de couples qui s'inscrivent et que c'est essentiellement des personnes seules.

- Sortie à Annecy : Transport : 1150€

- Sortie intergénérationnelle à Vulcania

- Transport : 990€
- Entrée au parc : Adulte à 23.50€ et enfant à 19€

Arrivée de Céline Décot à 17h50

- Ateliers

Madame La Présidente informe les membres du Conseil d'administration qu'elle a participé au salon défi autonomie. Ce salon a permis de rencontrer des partenaires et de trouver de nouveaux ateliers que le CCAS pourrait mettre en place.

Elle a pris contact avec un organisme pour animer un atelier sur le code de la route. Le prestataire propose 20 questions sur le code la route et un petit escape game. Cette animation dure un après-midi pour le coût de 200€. Il aura lieu fin janvier en mairie.
20 places seront ouvertes pour le prix de 3€ par participant.
Un simulateur peut être demandé pour 2 jours.

En outre, M. le Président a signé une convention avec EDF, que nous évoquerons ultérieurement. Par cet intermédiaire, nous avons un contact avec les services sociaux de EDF. La référente propose des ateliers sur les économies d'énergies.
Deux ateliers seront proposés les :
- 9 février à la mairie à 14h30
- 29 mars à la mairie à 18h
Elle propose également des interventions à domicile pour les clients EDF.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité des suffrages exprimés (10 votants).

4. DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES

Demande de prêt d'honneur :

Madame la Vice-Présidente rappelle la délibération n°2022-09-22/19 du Conseil d'administration en date du 22 septembre 2022 approuvant le dispositif "Prêt d'honneur - avance remboursable".

Il est présenté au Conseil d'administration, deux situations répondant aux critères d'octroi d'un prêt d'honneur :

- Mme …….. a besoin d'un prêt d'honneur, d'un montant de 800,00 €, pour l'aider à régler une facture d'avocat suite à son divorce.

  A l'heure actuelle, Madame bénéficie de l'accès à l'épicerie et nous l'aidons à la recherche d'un nouveau logement auprès des bailleurs sociaux.

  M. le Président propose de faire un prêt d'honneur de 800€ avec un remboursement à hauteur de 33,33€ par mois du 1er au 23ème mois et de 33,41€, le 24ème mois.

  Cette proposition est validée par le Conseil d'administration, à l'unanimité.

Arrivée de Christian IMBERT à 18h16

- Mme …….., suite à un divorce compliqué, a contracté un micro-prêt auprès de la CAF. Toutefois, elle a besoin de s'équiper de petits mobiliers, qui ne rentrent pas dans ce micro-prêt. Pour l'aider, le CCAS envisage l'octroi d'un prêt sur l'honneur, dont le montant reste à déterminer.

  Après échange avec les membres du Conseil d'administration et au vu de la situation, le conseil d'administration propose l'attribution d'une aide exceptionnelle de 250€.

  Madame Monique MOUNIER propose, en outre, de se rapprocher se l'association du SEL pour du mobilier. Ils ont du matériel. En ce moment, il y a un lit qui est sur le site. Il ne faut pas hésiter à travailler avec le secours populaire et le SEL (mobilier et vêtements).

Pour rappel, les demandes de prêts d'honneur sont soumis au Conseil d'administration pour avis. Toutefois, ils ne donneront pas lieu à délibération, mais à décision, ce pouvoir ayant été délégué à M. Le Président lors de la délibération du 22 septembre 2022.

Toutefois, l'aide exceptionnelle attribuée à Mme ……., donnera lieu à délibération.

Demande d'aide financière exceptionnelle :

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration, que le CCAS a été sollicité par M. …….. pour l'octroi d'une aide financière exceptionnelle. Ce dernier a des dettes de loyers de plus de 2 000 €, et n'a pas d'emploi.

Il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur l'attribution d'une aide à M. ……...

Après en avoir discuté, le Conseil d'administration décide de ne pas se prononcer aujourd'hui sur l'octroi d'une aide. Il souhaite d'abord qu'il soit demandé au Toit Forezien de mettre en place un plan d'épurement et de prendre contact avec l'assistante sociale.

Demande de micro-crédit :

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du conseil d'administration, la demande M. …….. qui sollicite le CCAS pour l'obtention d'un micro-crédit de 5 000 € afin qu'il puisse acquérir un véhicule et chercher du travail.

Après en avoir discuté, le Conseil d'administration se déclare incompétent pour l'attribution d'un tel crédit. Monsieur …….. doit prendre contact avec l'assistante sociale et une banque.

5. DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Madame la Vice-Présidente rend compte des décisions prises en vertu des articles R. 123-21 et R. 123-22 du Code de l'action sociale et des familles, à savoir :

- Décision n°2023/06 : Signature d'une convention de partenariat avec EDF

6. QUESTIONS DIVERSES - POINT D'INFORMATION

➢ Régies du CCAS

Madame la Vice-Présidente rappelle la délibération n°09 en date du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil d'administration a donné délégation de pouvoir au Président pour la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère.

Pour mémoire, le CCAS dispose actuellement de deux régies :

- une régie de recettes "encaissement des dons et organisation de manifestations en faveur des personnes âgées et personnes en difficultés"
- une régie de recettes "épicerie sociale"

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'administration que, prochainement, une seule régie mixte sera créée par arrêté du Président, comprenant :

- des recettes : sorties, dons et épicerie
- des dépenses : achats de fournitures sociales et animation

Les régisseurs resteront Sylvie Cabot (régisseur principal) et Blandine DESCOS (régisseur suppléant).

- **Retour sur le groupe de travail tarifs cantine**

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'un groupe de travail a été créé pour la mise en place d'un dispositif d'aide aux familles suite à l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire.

Après avoir déterminé les quotients familiaux des 379 familles bénéficiant du service de restauration scolaire (cf. note de synthèse du CA du 4 octobre 2023), le pôle éducation a pu réaliser quelques constats :

- il y a le même nombre d'inscrits sur chaque site malgré l'augmentation tarifaire
- des animations autour du goût ont été mises en place
- il n'y a pas eu de demandes d'aides.

Au mois de janvier, il sera possible de faire un point sur les factures impayées de la cantine.

Quelques pistes de travail sont énoncées :

- vérifier si les enfants des bénéficiaires de l'épicerie mangent à la cantine,
- communiquer sur le fait que le CCAS peut apporter des aides en fonctions des situations,
- réaliser une grille de critères pour l'attribution d'une aide. Prendre en compte, par exemple, le QF, la régularité (fréquence des repas), le nombre d'enfants, la situation professionnelle des parents, la situation actuelle (hospitalisation, séparation,...), l'étude du dossier (compte, ...)
- faire un point avec l'AGASEF et l'assistante sociale pour savoir s'ils connaissent des familles en difficultés.

  Difficultés du poste du médiateur

- **Différentes idées d'ateliers pour l'année 2024 sont présentées au Conseil d'administration :**
  - cybercriminalité ; La gendarmerie a un module intéressant mais nous dépendons de la police.

    Il faudra voir avec la commune de Sorbiers car ils sont en zone gendarmerie. Nous pourrons faire une action dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) de la CAF.
  - prévention des risques domestiques

Ces ateliers ne seront ouverts qu'aux Saint-jeandaires, sauf si partenariat intercommunal.

Les services municipaux sont en attente de devis. Une délibération sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration dès réception.

- **Les 10 ans de l'épicerie sociale auront lieu le vendredi 2 février 2024 en fin de journée**

Nous souhaitons mettre en place un repas ainsi qu'un spectacle pour les bénéficiaires, bénévoles et membres du CCAS.

Par ailleurs, différentes propositions pour l'année 2024 sont soumises, pour discussions et avis, au Conseil d'administration :

- Organisation de repas seniors, dans les cantines scolaires, une fois par semaine.

  Après les vacances, nous souhaitons proposer des repas à la cantine une fois par semaine (mercredi). Les seniors de la commune pourront partager un repas avec les enfants sur le site Lamartine.

- Accompagnement des saint-jeandaires dans les démarches administratives (ex : bus UDAF, label aidant connect, …)

  L'Union Départementale des Associations Familiales propose une unité mobile itinérante pour répondre aux questions des administrés et les orienter sur diverses thématiques : gestion du budget, parentalité, logement, santé, ccès aux droits, démarches administratives…

  Aidants Connect est un service public numérique qui permet à des aidants professionnels habilités de réaliser des démarches administrative en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personne en difficulté avec les outils numériques.

  Aidants Connect est un outil homologué par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Pour disposer d'un compte, une procédure d'habilitation doit être suivie.

  Le conseil d'administration demande de mesurer le besoin et d'évaluer le coût.

- Accompagnement des bénéficiaires de l'épicerie sociale d'un point de vue professionnel en leur proposant de déposer des CV sur les offres d'emploi de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

  Après un échange avec le service ressources humaines de la collectivité, nous nous apercevons qu'il est parfois difficile de recruter et de trouver des agents.

  Il est possible de proposer un contrat de droit privé en déposant un CV en mairie pour remplacement ponctuel (exemple :agent entretien).

- Au prochain conseil d'administration, nous vous soumettrons une modification dans le règlement intérieur de l'épicerie sur les absences. Des bénéficiaires ne viennent pas et cela entraîne un gâchis alimentaire. Nous proposerons une pénalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration prend fin à 19h03.

La Vice-Présidente	La secrétaire de séance
Anne GARZENA	Patricia FAURE